

100 %
de réussite

D.E.J.E.P.S spécialisation Animation Socio-éducative ou culturelle

Mention Développement de projets, territoires et réseaux
Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

Le DEJEPS se substitue au DEFA. Il s'agit d'une formation de niveau 5, en alternance, encadrée par des professionnels de l'animation et de la formation.

La formation prépare à assurer des missions en cohérence avec le projet du territoire et de la structure d'animation : coordonnateur petite enfance, coordonnateur enfance jeunesse, coordonnateur de développement social (famille et territoire), coordonnateur emploi formation, coordonnateur pôle famille, coordonnateur culturel, animateur de réseau, coordonnateur d'activités, coordonnateur technique, responsable d'animation, agent de développement de la vie associative, responsable fédéral, animateur socio-éducatif, accompagnateur, adjoint de direction, coordonnateur de projet.

Conditions d'admission

Les épreuves d'admission sont organisées par l'ESSSE, sous le contrôle de la DRJSCS.

Pré requis aux épreuves d'admission et exigences préalables :

- Soit être titulaire d'un diplôme de niveau 4 du champ de l'animation, enregistré au répertoire national des certifications professionnelles
- Soit être titulaire d'un diplôme de niveau 5 enregistré au répertoire national des certifications professionnelles
- Soit attester d'un niveau de formation correspondant à un niveau 4 et se prévaloir d'une expérience d'animation de six mois
- Soit justifier de vingt-quatre mois d'activités professionnelles ou bénévoles correspondant à mille six cents heures minimum.

Public

- Les salariés dans le cadre de la formation continue ou de l'alternance
- Les personnes en formation initiale
- Les personnes inscrites dans un parcours de VAE

Durée de la formation

Formation en alternance entreprise / centre de formation pendant 2 ans.

Certification

Chaque Unité Capitalisable fait l'objet d'une épreuve de certification organisée par le centre de formation.

Le DEJEPS, diplôme du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale homologué niveau 5 est obtenu à l'issue de la validation de l'ensemble des UC.

Les missions

- Concevoir et coordonner des projets d'actions dans le cadre d'animation socio-éducative ou culturelle sur un territoire, d'en évaluer l'impact
- Conduire des démarches pédagogiques
- Participer aux actions des réseaux partenaires
- Animer en sécurité dans le champ de son activité
- Participer à la recherche de financement.

Objectifs

- Piloter et coordonner la mise en œuvre de projets d'animation, sur un territoire, dans un cadre partenarial
- Soutenir le travail de l'équipe et conduire des interventions de formation au sein de son équipe
- Mettre en œuvre des démarches participatives d'éducation populaire et accompagner l'implication des acteurs
- Organiser la mobilisation des moyens en respectant les règles de sécurité
- Favoriser l'élaboration d'une éthique citoyenne et engager un processus de construction de l'identité professionnelle de l'animateur coordonnateur de projets.

ESSSE Lyon :
Le sémaphore
20 rue de la Claire CP320
69337 Lyon Cedex 09
Tél : 04.78.83.40.88
contact@essse.fr

ESSSE Valence :
103 avenue Maurice Faure
26000 Valence
Tél : 04.75.86.30.55
valence@essse.fr

